

---

**Décision n° 2018-1139**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques et des postes**  
**en date du 12 septembre 2018**  
**abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**l’opérateur AT&T global network services France SAS**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 15-0552 en date du 5 août 2015 attestant du dépôt par l’opérateur AT&T global network services France SAS d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur AT&T global network services France SAS reçu le 10 septembre 2018, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 12 septembre 2018, les dispositions attribuant à l'opérateur AT&T global network services France SAS (Siren : 422 399 279) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

| Type de ressources                                     | Ressources restituées | Décision d'attribution | Date de la décision d'attribution |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Numéros spéciaux d'accès à Internet par réseau commuté | 08 60 28              | 2004-0073              | 15/01/2004                        |
| Numéros spéciaux d'accès à Internet par réseau commuté | 08 60 68              | 2004-0073              | 15/01/2004                        |

**Article 2.** Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur AT&T global network services France SAS et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 12 septembre 2018

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales